

## Verdict du conseil des Prud'homme

Par almaco, le 03/12/2010 à 19:21

Bonjour

peux t'on se servir du verdict du prud'homme pour faire la preuve - entre autre auprès d'employeur - que le motif de son licenciement n'était pas réel et sérieux?

en générale y a t'il une restriction à l'utilisation du verdict du conseil des Prud'homme?

merci

Par P.M., le 03/12/2010 à 19:24

Bonjour,

Le Conseil de Prud'Hommes émet un Jugement et pas un verdict, lequel est exécutoire dans sa totalité sauf s'il y a Appel...